



Accusé de réception – Ministère de l'Intérieur
033-213300395-20240624-3275-AU-1-1
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 25/06/2024
Date de mise en ligne : 25 juin 2024

MH/GG

DECISION MUNICIPALE DM_2024_076

Monsieur Clément ROSSIGNOL PUECH, Maire de la Ville de Bègles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu la délibération n°06 de Délégation Générale du Conseil Municipal en date du 3 octobre 2023 enregistrée par les Services Préfectoraux le 4 octobre 2023,

- DECIDE -

ARTICLE 1 - De passer un contrat avec les associations suivantes, pour la réalisation d'ateliers dans le cadre d'un été près de chez vous :

- La Boucle, l'Amicale Laïque section LARSENE, la Cie Iqonapia, Slowfest, le Théâtre le Levain et la Cie Entresols.

ARTICLE 2 - D'imputer cette dépense au chapitre 11, article 6228 du budget principal de la Ville.

ARTICLE 3 - Cette décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Bègles, le 24/06/2024

Clément ROSSIGNOL PUECH



**Maire de Bègles
Vice-Président de Bordeaux Métropole**